



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des  
systèmes d'information

Le Directeur général

Paris, le **15 OCT. 2021**  
N° 2615 /ANSSI/SDE

**DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT**  
**AU NIVEAU RENFORCE**

**IAS ECC V2 EN CONFIGURATION #4 EN COMPOSITION SUR LA PLATEFORME OUVERTE ID-ONE COSMO  
V8.1-N – LARGE R2 MASQUEE SUR LE COMPOSANT NXP P6022M VB**

**Identification E0 02 02 0A**

**IDEMIA**

**RCS 340 709 534**

**2, Place Samuel de Champlain  
92400 Courbevoie**

Pièces constitutives de la décision de qualification :

**Fiche 1** : Conditions et limites de la qualification.

**Fiche 2** : Base documentaire de la qualification.

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le processus de qualification d'un produit,

Décide :

- Art. 1<sup>er</sup> – Le produit fourni par la société *IDEMIA* et portant le nom « IAS ECC V2 EN CONFIGURATION #4 SUR LA PLATEFORME OUVERTE ID-ONE COSMO V8.1-N – LARGE R2 MASQUEE SUR LE COMPOSANT NXP P6022M VB » en version E0 02 02 0A respecte les règles fixées par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 et est qualifié au niveau renforcé sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 1.
- Art. 2 – La présente décision est valable pour une durée de 3 ans.
- Art. 3 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le processus de qualification d'un produit.

**Guillaume POUBARD**  
Directeur général de l'Agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information



## Fiche 1

### Conditions et limites de la qualification.

#### Conditions

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. Les objectifs de sécurité sur l'environnement définis dans la cible de sécurité [CDS] doivent être respectés.
- C2. Les restrictions d'usage figurant dans le rapport de certification [CERTIF] doivent être respectées.
- C3. Les recommandations figurant dans les guides [GUIDES] doivent être respectées.

#### Limites

- L1. Seules les fonctions de sécurité décrites dans la cible de sécurité sont couvertes par la présente décision de qualification.

## Fiche 2

### Base documentaire de la qualification

#### Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur <a href="https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus">https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus</a>
[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur <a href="https://www.legifrance.fr">https://www.legifrance.fr</a>

#### Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE]	CLYTEMNESTRE, Evaluation Technical Report: ETR, référence LETI.CESTI.CLY.ETR.001, version 4.1, 28 mai 2021.
-------	---

#### Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF]	<p>Rapport de certification, référence ANSSI-CC-2018/18, IAS ECC V2 en configuration #4 en composition sur la plateforme ouverte ID-One Cosmo v8.1-N – Large R2 masquée sur le composant NXP P6022M VB, Identification E0 02 02 0A, 4 mai 2018.</p> <p>Rapport de surveillance ANSSI-CC-2018/18-s01, IAS ECC V2 en configuration #4 en composition sur la plateforme ouverte ID-One Cosmo v8.1-N –Large R2 masquée sur le composant NXP P6022M VB, Identification E0 02 02 0A, 4 avril 2019.</p> <p>Rapport de surveillance ANSSI-CC-2018/18-s02, IAS ECC V2 en configuration #4 en composition sur la plateforme ouverte ID-One Cosmo v8.1-N –Large R2 masquée sur le composant NXP P6022M VB, Identification E0 02 02 0A, 9 juin 2021.</p>
[CRYPTO]	<p>Mécanismes cryptographiques – Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, annexée au Référentiel général de sécurité (RGS_B1), disponible sur <a href="http://www.ssi.gouv.fr">www.ssi.gouv.fr</a>.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- version : 2.03</li><li>- en date du : 21 février 2014</li></ul>

#### Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[GUIDES]	<p>Guide d'installation du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- [AGD_PRE] CLYTEMNESTRE AGD_PRE, version 3, référence 110 8223, 22 mars 2018, <i>IDEMIA</i>.</li></ul> <p>Guide d'utilisation du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- [AGD_OPE] CLYTEMNESTRE AGD_OPE, version 3, référence 110 8380, 23 octobre 2017, <i>IDEMIA</i>.</li></ul>
[CDS]	<p>Cible de sécurité de référence pour l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Clytemnestre in configuration #4 – IAS ECC V2 Security Target, version 6, référence 110 8375, 20 avril 2018, <i>IDEMIA</i>.</li></ul>

	<p>Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- IAS ECC V2 in configuration #4 – Public Security Target, version 3.0, référence 110 8714, 24 avril 2018, <i>IDEMIA</i>.</li></ul>
--	--

**Diffusion interne** (par messagerie)

**ANSSI** DIR – SDE/PSS – SDE/DAT – Eloïse Descarpentrie - chrono informatique.